Bonsoir.

Vous trouverez ci-joint les éléments concernant la trésorerie en date du 30 Septembre.

Malheureusement, je ne pourrai être avec vous lors du prochain CD et veuillez remercier de ma part Jean-Christophe, de la CMCAS de Marseille pour son invitation.

Au 30 Septembre, aucune pièces de paiement ou d’encaissement non traitées.

Les comptes 2018 ne sont toujours pas validés par le comptable. La personne qui s’occupe de nous à changé et le nouveau est un 'champion du monde'.. Ultimatum donné pour fin octobre, sinon changement de comptable.

De même j’ai exigé, plus que demandé, une validation des comptes 2019 pour fin mars 2020 au maximum.

L’arret des comptes 2019pour l’Aneg se fera au 15 Janvier 2020 (nous avons payé cette année des frais de factures de 2018….)

**Etat Général de nos finances:**

D’une manière générale, nous avons 28 000 euro en banque et nous attendons le quatrième versement de la CCAS (toujours pas versé)

Nous aurons donc environ 85 000 euros pour finir l’année.

Mais… Car avec moi il y a toujours un mais..

 - Il y a environ 9000 euros de factures en attente de paiement (entrée de la semaine)

 - Il faut mettre 20 000 euros de coté pour les rencontres de l’année prochaine

 - Il faut 15 000 euros à réincorporer… pour équilibrer le budget prévisionnel.

 - **Nous n’avons toujours pas payé l’hébergement des dernières rencontres (litige avec la CMCAS de Tours)**

 - Nous avons donc environ 30 000 à 40 000 europe pour finir l’année… sauf si on récupère les 10 000 euros des provisions de Montpellier.. Daniel M. tu me dois un resto de plus… ça fait 3..

Il faudra donc bien gérer cette fin d’année et il serait bon que cette année encore les grosses dépenses soient validées avec le CD avant validation pour assurer notre point de sortie.

**Quelques remarques sur les dépenses à discuter lors du comité directeur SVP.**

**Vol Moteur:**

 Pas de note d’encaissement réalisée pour la vente d'avion de 50 000 euros.

**Para- Stage:**

 Achat d’un percolateur pour le stage de Pamiers….. Il me semble qu’on en a déjà acheté un l’année dernière.. J’espère qu’on ne deviens pas fournisseur officiel du club de Pamiers ...

**Para - Ascensionnel:**

 Nous avons cette année encore des frais de fonctionnement et d’entretien pour le treuil ou le camion, mais peu d’entrée financière du fait des activités.

 Cependant le treuil fait l’objet d’utilisation pour des prestations extérieures et de prêt pour des organismes sans rapport direct avec l’ANEG, la CMCAS/CCAS et les bénéficiaires.

 - Le treuil a de nouveau cette annéeTreuil utilisé par la FFP lors de manifestation nationale et lors de stage de formation ou les pratiquants hors ANEG on été plus nombreux que ceux de l’ANEG.

 Cela m’ennuie de dire cela de la sorte, mais nous n’avons pas construit et n’avons pas à entretenir un treuil pour pour la FFP.

 Je demande donc au CD un vote pour qu’il soit mis en place en 2019 des Conventions obligatoires pour prêt et utilisation hors Aneg. Çela fait trois ans que je vous en parle, mais on fait l’autruche.

 - De même l’utilisation du treuil et ses déplacements hors stage et hors manifestation a destination des bénéficiaires n’ont pas fait l’objet de validations par le CD —> Cela ne doit pas arriver

 Une utilisation pour des formations tournées vers l’extérieur plus que vers l’Aneg (formation Handicapés), une utilisation pour le championnat de France, ne utilisation hors de France (la joie des phortos via les réseaux sociaux),  sauf erreur de ma part, sans autorisation du CD ..

 - Je souhaiterai donc que soit mis au vote au CD la mise en place de convention, la mise en place d’un tarif de location (à déterminer et permettant des recettes pour financer l’usure due à l’utilisation) et donc de ce fat l’interdiction de prêt pour manifestations hors Aneg sans convention et sans location.

 - Même si on ne voit pas de frais d’encadrement et de transport sur ces manifestations hors Aneg, il reste quand même que les frais de réparation et d’entretien s’avère être entièrement à la charge de l’Aneg.

 Un problème à résoudre d’urgence…. Le matériel Aneg est à destination de l’Aneg ou des ayants droits, et une utilisation autre peut être bien sur autorisée, mais doit être encadrée, facturée et soumise à autorisation du CD … sinon tout le monde pourra faire de même avec n’importe quel matériel de l'Aneg.

**Provisions:**

 Toujours pas la remontée des provisions de Montpelier

 - 10 000 euros de recettes en moins par rapport au budget prévisionnel

 Pour la commission Vol Moteur, l’état des provisions par machine est dans le document Excel suivi de budget.

Un dernier point plus ludique:

 Après 5 ans de bons et loyaux services, le sac du trésorier, contenant les documents et le matériel régulièrement transporté à rendu l’âme, les deux fermeture principales ayant cédé.

 Je vous joint la photo..

 Je vous demande donc la possibilités dans racheter un autre (le premier ayant été à ma charge),

 Je participerai pour 50% du montant si vous le souhaitez car je souhaite prendre un sac de bonne qualité.

Je reste à votre disposition.

Bonne soirée

Christophe